

# Formations des bénévoles

## Règlementations et autorisations pour un événement associatif



### Public et pré-requis :

Cette formation est destinée aux associations souhaitant mettre en place une manifestation sur le domaine public à Vénissieux, tenir une buvette ou vendre des denrées alimentaires lors d'un événement.

Nombre de participant·e·s : 5 à 15 participant·e·s.



### Objectifs :

- être en règle vis à vis des réglementations
- connaître les modalités de demande d'autorisations



### Contenu détaillé :

- Les ventes de denrées alimentaires.
- Le débit de boisson - les différents cas.
- Matériel et autres.
- Les installations électriques et la sécurité.
- Le cas particulier des vide-grenier.



### Modalités pédagogiques et d'évaluation :

Apports théoriques et techniques pour remplir un dossier de demande d'autorisation.

Temps de questions / réponses.

Questionnaire d'évaluation.

Une attestation de suivi de la formation peut être remise sur demande.

## Informations pratiques :

 Durée : 2 heures

 Lieu : centre associatif Boris Vian à Vénissieux.

 Les formations sont gratuites sauf en cas d'absence non signalée ou d'annulation tardive (dans les 24H précédent la formation), le CABV se réserve le droit de facturer l'association de 10 euros.

 Modalité d'accès : être adhérent / sur inscription jusqu'à la veille de la formation (sous réserve de place disponible). Réponse à une demande d'inscription dans les 2 jours ouvrés.

 Formateur : DUPS de Vénissieux.

## Accessibilité :

Le Centre Associatif Boris Vian est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes déficientes visuelles.

Nous nous engageons à rendre nos formations accessibles à toutes et tous.

Des questions sur l'accessibilité de la formation ? Contactez-nous afin que nous échangions ensemble sur votre situation.

## Informations et inscription :

 Mail : [contact@cabv.com](mailto:contact@cabv.com)

 Téléphone : 04 72 50 09 16.

Site internet : [www.cabv.com](http://www.cabv.com)